
ICANN73 | Forum virtuel de la communauté – Réunion publique du Conseil d’administration de l’ICANN
Jeudi 10 mars 2022 – 16h30 à 17h30 AST

WENDY PROFIT : Bonjour et bienvenue à la réunion publique du Conseil d’administration de l’ICANN. Veuillez noter que cette session est enregistrée et qu’elle suit les normes de comportement attendu par l’ICANN. Cette réunion est une réunion formelle du Conseil. Par conséquent, nous ne répondrons pas aux questions des observateurs.

Le service d’interprétation pour cette session est disponible en arabe, chinois, français, russe, espagnol et anglais. Cliquez sur l’icône d’interprétation dans Zoom et sélectionnez la langue que vous écouterez pendant cette session.

Cette séance inclut un service de transcription en temps réel ; pour y accéder, cliquez sur le bouton *closed captions* dans la barre d’outils de Zoom.

Sur ce, je cède la parole au président du Conseil d’administration de l’ICANN, Maarten Botterman.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci. Soyez tous les bienvenus dans cette réunion spéciale du Conseil d’administration du 10 mars 2022, le dernier jour de la réunion ICANN 73.

Aujourd’hui, nous avons un ordre du jour approuvé qui traite de la

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

nomination d'un service d'audit indépendant et d'autres questions, le report de la sécurité, la stabilité, la résilience, les recommandations du conseil de la GNSO sur l'étape 2A de l'EPDP, et par la suite l'examen de la déclaration finale du processus de révision sur l'affaire Ltd. vs ICANN.

Nous allons faire l'appel. Et au début de chacun des sujets, nous allons vérifier s'il y a des conflits d'intérêts. Par la suite, nous allons présenter le sujet, et nous allons passer aux résolutions et voir s'il y a des questions. Et par la suite, nous allons voter.

Cela dit, Monsieur le Secrétaire, pourriez-vous faire l'appel, s'il vous plait ?

JOHN JEFFREY : Leon Sanchez.

LEON SANCHEZ : Présent.

JOHN JEFFREY : Harald Alvestrand.

HARALD ALVESTRAND : Présent.

JOHN JEFFREY : Alan Barrett.

ALAN BARRETT : Présent.

JOHN JEFFREY : Becky Burr.

BECKY BURR : Présente.

JOHN JEFFREY : Merci. Edmon Chung.

EDMON CHUNG : Présent. Je dois mentionner les conflits d'intérêts maintenant ou dès qu'on sera sur le point en question ?

MAARTEN BOTTERMAN : On va le demander plus tard. Merci.

JOHN JEFFREY : Sarah Deutsch.

SARAH DEUTSCH : Présente.

JOHN JEFFREY : Avri Doria.

AVRI DORIA : Présente.

JOHN JEFFREY : James Galvin.

JIM GALVIN : Présent.

JOHN JEFFREY : Manal Ismail.

MANAL ISMAIL : Présente.

JOHN JEFFREY : Danko Jevtovic.

DANKO JEVTOVIC : Danko est présent. Merci.

JOHN JEFFREY : M. Akinori Maemura.

AKINORI MAEMURA : Présent.

JOHN JEFFREY : Göran Marby.

GÖRAN MARBY : Présent.

JOHN JEFFREY : Merci. Mandla Msimang.

MANDLA MSIMANG : Présent.

JOHN JEFFREY : Ihab Osman.

IHAB OSMAN : Présent.

JOHN JEFFREY : Patricio Poblete.

PATRICIO POBLETE : Présent.

JOHN JEFFREY : Kaveh Ranjbar.

KAVEH RANJBAR : Présent.

JOHN JEFFREY : Katrina Sataki.

KATRINA SATAKI : Présente.

JOHN JEFFREY : Merci. Matthew Shears.

MATTHEW SHEARS : Présent.

JOHN JEFFREY : Tripti Sinha.

TRIPTI SINHA : Présente.

JOHN JEFFREY : Et voilà, tous les membres du Conseil sont présents.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci beaucoup. Si vous voulez, nous passons aux sujets à l'ordre du jour principal. Je ne vois pas de main levée. Alors, cela dit, qui veut faire la présentation de l'ordre du jour approuvé ?

SARAH DEUTSCH : Moi je vais m'en occuper.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci, Sarah. Ihab Osman aussi. Merci.

Tous ceux qui sont pour, dites « moi » ; tous ceux qui sont en contre, dites « non ». Comme je n'entends personne qui dit non. Il y a des abstentions ? Aucune abstention.

Le premier point de notre ordre du jour approuvé a été approuvé par tous les votes.

Maintenant nous passons à l'ordre du jour principal. Le premier sujet, c'est le report de la sécurité, la stabilité et la résilience du système des noms de domaine. Avri, je peux vous demander de présenter la motion ?

AVRI DORIA :

Ici, les statuts établissent un certain chronogramme ou délai pour les révisions comme le SSR3. Pour différentes raisons, par exemple, les recommandations de l'ATRT qui suggèrent de remettre à plus tard cette révision jusqu'à ce que l'on ait débattu la prochaine ATRT, mais aussi parce que le travail de la SSR2 continue et il n'y a pas eu suffisamment de temps pour évaluer les progrès effectués.

Cela est une partie importante des processus de révision. Alors, on a analysé ceci, et on a fait des consultations, et on considère qu'il ne serait pas prudent de faire cette révision en ce moment.

En conséquence, cela est reporté jusqu'à ce que l'ATRT3 ait été faite, que les statuts aient été modifiés, et que l'on ait l'ATRT4. Et puis, jusqu'à ce qu'il y ait encore une autre circonstance.

Nous pouvons laisser ceci pour l'instant. Et vous savez, on peut le reprendre dès que l'on aura résolu le problème avec l'ATRT3 et le SSR2.

Maintenant que je vous ai expliqué ces motifs, je vais vous dire les résolutions.

Il est résolu que le Conseil d'administration défère le SSR3 pour permettre à la communauté et à l'organisation de l'ICANN de prévoir et de mettre en œuvre les recommandations pertinentes de l'ATRT3, une fois priorisées pour la mise en œuvre. Le Conseil reconnaît que les statuts constitutifs stipulent que la révision de la SSR devrait être effectuée tous les cinq ans. Le Conseil reconnaît également que la recommandation de l'ATRT3 établit de suspendre la révision de la SSR3 jusqu'à ce que le prochain ATRT établisse une recommandation sur les délais. Le Conseil supervisera la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT3 et déterminera si le calendrier et la date de la SSR3 devaient être réexaminés en fonction de l'évolution de l'environnement, y compris des diverses dépendances.

Merci, Maarten.

Je passe la parole pour savoir s'il y a des questions.

MAARTEN BOTTERMAN : Maintenant, nous sommes arrivés au point où le Conseil doit agir. Vous avez des questions à partir de la participation d'Avri ?

Je ne vois pas de main levée.

Et dans ce cas, qui va proposer ? Avri propose.

Il y a quelqu'un qui supporte ceci ? Si vous êtes pour, dites oui. Il y a quelqu'un contre ? Non. Je n'entends pas de non.

Il n'y a pas d'abstention ? Aucune abstention.

Alors, la résolution est également approuvée.

Dans une salle virtuelle, c'est bien plus difficile de voir si tout le monde dit oui ou non.

Maintenant, nous passons au prochain point de notre ordre du jour, à savoir les recommandations du conseil de la GNSO sur l'EPDP étape 2 A. Les agents de liaison sont Becky Burr et Matthew Shears. Je vais leur demander de présenter cette question.

Je vérifie s'il y a quelqu'un qui ait des conflits d'intérêts. Dans ce cas, je vous prie de lever la main. Je ne vois pas de conflit d'intérêts.

Becky, s'il vous plait ? Matthew Shears, Becky Burr.

MATTHEW SHEARS :

Très bien.

Les recommandations du conseil de la GNSO sur l'étape 2A de l'EPDP ont demandé au Conseil d'approuver les recommandations de politiques sur l'EPDP, sur l'étape 2A de l'EPDP du rapport final. Et ces recommandations ont trait à la différenciation entre personnes physiques et personnes morales des données d'enregistrement, et la particularité qu'il y ait un point unique pour avoir une adresse e-mail anonymisée.

Je vais résumer la recommandation.

Tout d'abord, il faut créer la différenciation entre personnes physiques et morales. Les données d'enregistrement pour définir l'autorisation

des données personnelles ou non personnelles, ceci doit être autorisé par les parties contractantes.

La deuxième recommandation est que les parties contractantes qui choisissent de différencier le type de personnes doivent suivre l'orientation du rapport final.

Et si l'on élabore un code de conduite du RGPD avec ce processus pour faciliter la différenciation entre personnes physiques et juridiques, ceci doit être considéré au sein de l'ICANN par les responsables du traitement.

Et finalement, les parties contractantes choisissent de montrer l'adresse électronique du titulaire de nom de domaine. Elles doivent évaluer les données évaluées par l'équipe de l'EPDP sur cette question et comment passer à la résolution.

Alors, le Conseil adopte les recommandations de politiques de l'étape 2 de l'EPDP du conseil de la GNSO selon ce qui est établi dans le rapport final. Le Conseil indique au PDG de développer la mise en œuvre des recommandations adoptées qui soit cohérente avec le conseil de la GNSO et qu'il continue à communiquer avec la communauté à cet égard.

Maarten, je vous passe la parole.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci de votre présentation. On a travaillé sur cette question à plusieurs

séances. Nous arrivons maintenant à ce point d'action.

Il y a des questions des membres du Conseil sur cette question que l'on vient d'aborder ?

Nous devons attendre 20 secondes ; je vais réduire à 10 secondes. Pas de questions.

Qui présente la motion ? Matthew Shears va le faire. Et Becky Burr l'appuie.

Tous ceux qui sont pour, dites oui.

Il y a quelqu'un qui est contre ? Vous dites non, s'il vous plait. Je n'entends pas de non.

Y a-t-il des abstentions ? Veuillez dire, eh bien, je m'abstiens. Je ne vois personne.

Alors la motion est approuvée par la totalité des votes.

Alors, le troisième sujet de l'ordre du jour principal a trait à la considération de la déclaration finale du processus de révision indépendante par rapport à Afilias Domains n° 3.

Je veux poser la question suivante. Il y a des conflits ? Edmon. Edmon Chung a levé la main.

EDMON CHUNG :

Je voudrais signaler que, compte tenu d'un possible conflit d'intérêts, et étant donné ma relation avec. Asia, le fournisseur des services de

registre de. Asie et Afiliias, je vais m'abstenir au moment de voter.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci, Edmon.

JIM GALVIN : Jim Galvin pour l'enregistrement. Je crois que j'ai un conflit avec mon employé par rapport à cette question. Et même si je ne vote pas, je vais suivre sans débattre la question.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci beaucoup. Bien des fois, ces choses arrivent. On prend tout cela très au sérieux, alors je vous remercie énormément de votre franchise. Je vais demander à Becky de présenter la motion et qu'elle lise les considérants.

BECKY BURR : Comme vous devez vous rappeler, la déclaration finale du document du processus de révision – la déclaration finale a été reçue en janvier 2021. Et dans la réunion suivante du 16 janvier, le Conseil a examiné la déclaration finale et a décidé d'accepter les conclusions et a résolu qu'il devait considérer de manière supplémentaire cette question-là, suivant les recommandations du panel quant à la délégation de.web.

Pour considérer les opinions ou les recommandations du panel, le Conseil d'administration a considéré, et [s'est défini] sur la considération suivante : si la signature et l'attribution de ce nom violait

les statuts constitutifs et le code de conduite, et quelle devrait être la mesure à prendre sur cela.

Le comité de mécanismes du conseil d'administration s'est réuni et il recommande, quant à ce point, de prendre plusieurs mesures.

La première mesure est la suivante. Le conseil d'administration doit indiquer à l'organisation ce qui se passe avec la délégation .web ; ensuite, on recommande au Conseil d'administration de demander à BAMC de faire une révision complète des demandes et des réclamations faites par Afiliás en ce qui concerne l'accord entre Verisign, ainsi que sa conformité par rapport au Guide de candidature.

On a demandé au Conseil aussi d'analyser les affirmations d'autres parties prenantes, portant sur le comportement d'Afiliás pendant la période de *lock-out*.

Voilà ce que nous avons recommandé au Conseil d'administration. On demande à BAMC d'analyser les affirmations concernant l'accord d'acquisition de domaine entre [LLC] et Verisign, et l'affirmation indique la conduite d'Afiliás pendant la période de *blackout* des enchères.

Et on suggère à BAMC de fournir au Conseil d'administration ces résultats. Et ces actions par rapport aux actions de [NSI] ou Afiliás permettraient des conséquences liées à .web, à la délégation de .web.

L'organisation de l'ICANN ne doit pas donc signer des contrats, ni ne doit déléguer des gTLD .web jusqu'à ce que l'on ait pris une résolution à cet égard.

Ce que nous faisons ici, c'est demander au BAMC d'analyser ces thèmes-là de manière complète. Nous ne parvenons pas à une conclusion portant sur ce que le comité de BAMC doit analyser.

Maarten, je vous cède la parole maintenant pour que vous demandiez s'il y a des questions.

MAARTEN BOTTERMAN : Oui. Merci beaucoup. Je vois un peu s'il y a des questions.

Encore une fois, il s'agit d'un thème que nous avons débattu à plusieurs reprises, et nous sommes prêts pour prendre des mesures après le rapport de l'IRP. Je ne vois pas de questions.

Donc je demande maintenant qui voudrait proposer cette résolution ?

LEON SANCHEZ : Je voudrais proposer cette motion. C'est correct ?

MAARTEN BOTTERMAN : Est-ce que vous avez parlé, Leon ?

BECKY BURR : Je soutiens cette motion.

MAARTEN BOTTERMAN : Oui. Si vous êtes d'accord, dites oui, s'il vous plait.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui soit contre ? Je ne vois pas. Je n'entends

personne dire non. Donc les abstentions, Edmon a dit qu'il s'abstenait, c'est correct ?

EDMON CHUNG : Oui c'est correct. Je m'abstiens.

MAARTEN BOTTERMAN : Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Merci beaucoup.

Veillez prendre note de l'abstention de Jim et d'Edmon. Cette motion est aussi approuvée. Nous considérons que cette motion est approuvée. C'est le dernier point de notre ordre du jour.

Il y a des questions diverses ? Est-ce qu'il y a d'autres thèmes ?

Si ce n'est pas le cas, nous vous remercions vous tous d'avoir participé à cette réunion du Conseil d'administration de l'ICANN. Et c'est la conclusion de toute une série de processus, de débats, et de votes profonds et de votes officiels sur des thèmes qui sont analysés en profondeur. Voilà donc les résultats jusqu'à présent. Merci beaucoup à vous tous et nous allons clore la séance.

BECKY BURR : Merci à vous tous. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]